

Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

Les politiques sociales. Confrontation d'opinions italiennes et européennes

Rossella PALOMBA, Roberta ROSSI et Adele MENNITI⁽¹⁾

Institut de Recherches sur la Population, Rome, Italie

I - Un intérêt croissant pour les politiques sociales

Les politiques familiales et celles qui concernent les personnes âgées, à savoir les thèmes que nous allons analyser ici, sont généralement situées dans le cadre plus large de l'action publique dans le domaine du social. Les deux types d'action sont en train de prendre une importance spéciale : les premières suite à la baisse de la fécondité, les deuxièmes à cause de l'augmentation de la population âgée. Les cibles premières de ces actions sont la famille et les personnes âgées; elles visent à maximiser leur bien-être et à les mettre en condition d'égalité notamment économique. Bien souvent, les politiques familiales sont confondues avec les politiques démographiques même si celles-ci, contrairement à celles-là, tendent à encourager certains comportements de la population afin d'éviter que des déséquilibres ne se produisent dans sa structure. Dans la réalité, les frontières entre ces deux types d'action sont souvent très floues.

Ici, nous allons analyser quelques aspects de la politique sociale à la fois italienne et européenne, en mettant l'accent surtout sur les mesures sur lesquelles repose traditionnellement une politique d'aide aux familles (allocations familiales, loi sur le congé de maternité et services pour l'enfance). La description des mesures existantes sera assortie d'un exposé sur la perception et les préférences de la population à l'égard des politiques dans le domaine de la famille et sur l'attitude envers les personnes âgées, en offrant ainsi une appréciation de la situation vue « de l'intérieur », faite par les gens concernés.

Les données d'opinion que nous allons présenter sont tirées d'une enquête menée en Italie en 1991 et dans huit autres pays européens entre la fin de 1990 et 1992⁽²⁾. Les

⁽¹⁾ Cette contribution est le résultat d'un travail commun. Toutefois, les paragraphes 1 et 2.1 sont dus à Rossella Palomba, le paragraphe 3 à Adele Menniti et le paragraphe 2.2 à Roberta Rossi. Les conclusions sont communes.

thèmes abordés dans cette contribution ne sont qu'une partie de ceux qui ont fait l'objet de toute la recherche, dénommée PPA-Population Policy Acceptance.

II - Les Européens et les politiques sociales entre solidarité et action publique

En Europe, le bouleversement du rapport numérique entre les générations a rendu le sujet de la solidarité très actuel. Nous allons maintenant voir ce que pensent les Européens à ce propos, en séparant leurs opinions à l'égard des politiques dont les cibles sont les familles avec des enfants de celles qui concernent les politiques pour les personnes âgées.

2.1 *L'attitude envers les politiques en faveur des familles avec des enfants*

Dans une enquête menée en 1988⁽³⁾, bon nombre d'Italiens s'étaient déclarés d'accord sur l'idée que l'Etat intervienne de manière à mettre les couples en état d'avoir le nombre d'enfants voulu; leur approbation était plus faible lorsqu'il s'agissait d'une orientation en matière de comportement nuptial et procréateur des Italiens et encore plus faible lorsqu'il s'agissait de favoriser une augmentation des naissances (Palomba, 1991). Aussi, les Italiens n'étaient-ils pas pour une politique qui influencerait d'une manière explicite sur les comportements de la reproduction, tandis qu'ils souhaitaient fortement une politique sociale et familiale de plus grande envergure.

La dernière enquête de 1991 a confronté l'action de l'Etat dans le domaine de la famille avec d'autres thèmes qui jouent un rôle économique et social. D'après les interviewés, l'Etat doit offrir un appui aux familles, même si les niveaux d'agrément pour cette action sont plus bas que ceux au sujet de la santé, du travail ou du logement. En effet, parmi les interviewés, plus de 70 % estiment que le gouvernement doit intervenir en matière d'aide sanitaire, de chômage des jeunes et d'assistance aux personnes âgées, alors que le taux des Italiens qui jugent très importante une action publique visant à mettre les couples en état de réaliser leurs « souhaits » de descendance est de 22 % (tableau 1). Les interviewés les plus sensibles à des actions de l'Etat dans ce domaine ont été ceux qui sont personnellement concernés par les problèmes du soin et de l'éducation de leurs enfants, tels que les mariés et ceux qui envisagent d'avoir des descendants. La solidarité entre ceux qui n'ont pas d'enfants (ou n'ont plus des enfants en bas âge) et ceux qui ont des enfants ou ont l'intention d'en avoir est très faible en Italie.

(2) Les pays ayant participé à cette recherche sont : l'Autriche, la Belgique, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne (de l'Est et de l'Ouest), l'Italie, l'Espagne, la Suisse et la Hongrie. L'enquête a été coordonnée par l'Institut de recherches sur la Population-IRP du CNR de Rome et par l'Institut Démographie Hollandais-NIDI de La Haye et a été menée sous les auspices de l'ONU-ECE, Genève.

(3) De 1984 à 1991, l'IRP a mené trois enquêtes qui ont concerné des échantillons, témoins de la population italienne en âge fécond, de quelque 1 500 - 1 800 personnes.

TABLEAU 1 - LE ROLE DE L'ETAT DANS LE SOCIAL EN ITALIE,
PAR SEXE ET ETAT CIVIL (% DE « TRES IMPORTANT »)

Rôle de l'Etat	Total	Hommes	Femmes	Mariés	Non mariés
Assurer à tous une assistance sanitaire appropriée.....	83	82	83	82	82
Créer les conditions permettant aux jeunes de travailler.....	81	81	81	81	82
Prendre soin des personnes âgées	72	71	73	74	67
Donner un logement convenable à tout le monde.....	63	63	63	64	60
Mettre les femmes à même de concilier la famille et le travail...	51	45	56	54	45
Favoriser le travail des femmes.....	38	31	44	38	37
Faire en sorte que les couples aient les enfants qu'ils désirent...	22	22	22	24	18

Source : Enquête Nationale PPA menée par IRP (Italie, 1991).

Ce même type d'attitude est enregistré aussi dans d'autres pays européens, dont la Hollande, l'Espagne et l'Autriche, bien qu'à des niveaux différents probablement dus à la fois au type de difficultés/facilités rencontrées quotidiennement par la population, et aux actions concrètes d'aide aux familles mises en œuvre dans les divers contextes culturels (Palomba, Moors, 1994). En tout état de cause, l'opinion manifestée par les interviewés est claire : l'Etat est moins légitimé à intervenir dans le domaine du familial qu'il ne l'est au sujet d'une politique pour la santé ou pour la population âgée, ou bien dans la mise en branle d'une politique offrant plus de chances de travail aux jeunes.

2.2 L'attitude envers l'aide à la population âgée

En Italie, en effet, l'attitude de la population a été fort favorable à une politique plus active pour les personnes âgées, ce qui témoigne au contraire d'une solidarité entre les générations - laquelle implique une aide même matérielle, à la personne âgée en difficulté ou malade de la part des enfants ou d'autres proches - qui est toujours très forte. La majorité absolue des Italiens croient que les enfants ont le devoir de prendre soin des parents âgés et tout le monde pense que la plus belle chose que l'on puisse faire dans sa vie c'est d'aider ses parents âgés. En conséquence, nos interviewés ont nettement rejeté l'idée que « les personnes âgées doivent rester avec les personnes âgées » et que les parents âgés qui habitent avec leurs enfants sont un poids. Beaucoup d'interviewés sont convaincus que le soin des personnes âgées et des vieux incombe à leurs descendants,

même si ceux-ci sont à leur tour les parents de petits-enfants (tableau 2). Aucune différence significative n'a été observée selon l'âge ou le sexe des interviewés (Palomba, 1993).

TABLEAU 2 - L'IMAGE DE LA PERSONNE AGEE EN ITALIE (%)

	D'accord	Pas d'accord
Aider les parents âgés c'est la chose la plus belle que l'on puisse faire.....	94	4
Les vieux devraient rester avec les vieux	10	90
Les enfants ont le devoir de prendre soin des parents âgés	94	5
Les personnes âgées ne sont pas capables de prendre soin d'elles-mêmes	23	73
Ceux qui ont des jeunes enfants ne peuvent pas prendre soin des parents âgés	23	74
Il n'incombe pas aux enfants de prendre soin des parents âgés.....	5	93
Les parents âgés vivant avec leurs enfants sont un poids.....	21	76

Source : Enquête Nationale PPA menée par IRP (Italie, 1991).

Mais qui doit prendre soin des personnes âgées ? La solidarité entre les générations, prise au sens de soin matériel des parents, de formes quotidiennes d'aide sanitaire, d'accomplissement de tâches nécessaires comme faire les courses, préparer les repas, faire le ménage, est-elle vraiment vivante ? La réponse est affirmative puisque, selon les Italiens, ces tâches incombent avant tout aux enfants, tandis que les amis et les voisins sont moins concernés, même s'ils devraient jouer un rôle important pour aider les personnes âgées et les vieux en difficulté. L'opinion générale c'est que les liens du sang ou de parenté doivent l'emporter sur tous les autres (tableau 3).

L'attitude à l'égard des personnes âgées est positive même dans d'autres pays⁽⁴⁾, bien que les niveaux de solidarité pour certains aspects examinés par l'enquête soient plus bas que ceux des Italiens. Il faut ensuite distinguer la solidarité à l'échelon de la participation effective à la vie quotidienne des personnes âgées. Un cas particulièrement significatif est celui de la Hollande où, par exemple, même si l'assistance aux personnes âgées représente une valeur, elle n'est quand-même pas considérée comme un « devoir » et ce sont les interviewés les plus âgés eux-mêmes qui déclarent qu'ils n'accepteraient pas de dépendre de leurs enfants et veulent garder leur propre indépendance (Moors, 1994).

⁽⁴⁾ les pays ayant abordé dans l'enquête PPA le thème du vieillissement sont, en plus de l'Italie, l'Autriche, la République Tchèque, l'Espagne, la Hollande et la Suisse.

TABLEAU 3 - QUI DOIT AIDER LES PERSONNES AGEES ET LES VIEUX
DANS LA VIE QUOTIDIENNE EN ITALIE ? (% D'ACCORD)

	Total
Enfants ou autres proches	89
Organisation privée ou bénévolat	73
Organisme public (Municipalité/Etat)	67
Personnes ou organisations rémunérées	46
Amis ou voisins	40
Source : Enquête Nationale PPA menée par IRP (Italie, 1991)	

Cette forte solidarité exprimée à l'égard des personnes âgées n'implique cependant pas la non intervention de l'Etat; bien au contraire, selon les Européens, l'Etat a le devoir de prendre soin de ce groupe de la population. En effet, la grande majorité des interviewés (87 % des Hollandais, 89 % des Hongrois et 93 % des Suisses et des Autrichiens) croit que le gouvernement doit jouer un rôle important dans l'aide à la population âgée.

III - Les préférences des Européens pour des mesures politiques nouvelles qui pourraient se répercuter sur la fécondité

Parmi les objectifs les plus importants de l'enquête, il y avait celui d'évaluer le degré d'acceptation par la population de mesures de politique familiale susceptibles d'appuyer les couples dans le soin et l'assistance aux enfants, et d'enregistrer en même temps leur opinion au sujet des mesures existantes.

Le poids insuffisant de l'Etat italien dans le domaine des politiques familiales a été souligné par la plupart des interviewés. Les réponses ne pouvaient être différentes, puisqu'en effet, en Italie, la situation est mauvaise en ce qui concerne à la fois les services et l'aide économique.

Lorsqu'il s'agit d'envisager les mesures à introduire en Italie, il y a tout d'abord l'amélioration et une plus grande diffusion des services pour l'enfance, suivie d'un système d'impôts plus favorable aux familles avec des enfants, d'un temps de travail plus souple et de l'amélioration du congé de maternité (tableau 4). Au dernier rang du classement il y a les incitations économiques directes. Aucune différence significative n'existe entre les groupes de population, les mesures étant largement partagées et acceptées (Menniti, 1993).

Même l'attitude des Européens est très favorable à l'introduction de nouvelles mesures d'aide aux familles et la population demande une action publique sur les familles,

jugée utile et nécessaire (Moors, Palomba, 1994). Elle n'implique pas, comme nous allons le voir par la suite, un changement des décisions des interviewés en matière de reproduction. Parmi tous les pays, la Hollande montre le plus d'indifférence face à l'introduction de nouvelles mesures de politique familiale, peut-être parce que les Hollandais considèrent qu'avoir des enfants et les élever sont des responsabilités et des tâches individuelles et non pas collectives (Moors, 1994).

En général, toutefois, dans les pays soumis à l'enquête, les préférences sont plutôt pour un système d'aides indirectes aux familles de type non économique, et non pas le contraire. Des mesures visant à l'amélioration du congé de maternité, à une plus grande diffusion des services pour l'enfance et à un système fiscal qui prendrait plus en compte le poids économique des enfants sur les revenus des familles sont accueillies avec une plus grande faveur (tableau 4).

TABLEAU 4 - LES PREFERENCES DES EUROPEENS
SUR QUELQUES MESURES DE POLITIQUE FAMILIALE (CLASSEMENT)

Mesures	Aut.	Bel.	Tch.	Al.	Hon.	It.	Hol.	Es.	Suis.
Travail									
Congé de maternité.....	10	5	1	3	-	2	1	4	3
Horaires variables pour les parents de jeunes enfants.....	2	8	2	3	2	2	2	7	5
Economiques directes									
Une allocation familiale dépendant du revenu.....	4	-	3	5	5	6	5	5	4
Une allocation lors de la naissance des enfants.....	8	9	3	8	-	10	9	8	7
Une allocation pour le parent qui quitte le travail pour rester avec ses enfants.....	6	1	6	6	4	9	10	10	8
Une augmentation importante de l'allocation familiale.....	7	2	8	6	-	7	6	9	6
Economiques indirectes									
Moins d'impôts pour les familles avec des enfants.....	2	4	5	2	2	2	4	1	1
Logements meilleurs pour les familles avec des jeunes enfants	1	6	7	1	1	5	7	1	2
Assistance									
Des services meilleurs pour l'enfance.....	5	7	10	9	-	1	3	1	9
Des services pour les enfants pendant les vacances scolaires	9	3	9	10	-	8	8	5	10

Valeurs exprimées par la classe d'âge de 20 à 39 ans.

Source : Enquêtes Nationales PPA menées par : IAP (Autriche, 1992); CBGS (Belgique, 1991), Université Charles V (Tchécosl., 1991); IRP (Italie, 1991); NIDI (Holland, 1990); CIS (Espagne, 1992) et Université de Zurich (Suisse, 1992)

Nous allons approfondir maintenant l'opinion sur quelques actions politiques qui ont trait aux aides économiques aux familles (allocations familiales), au congé de maternité et au congé parental.

3.1 Les allocations familiales

Dans le domaine des subsides octroyés par l'Etat aux familles avec des enfants, la mesure principale est l'allocation familiale qui, dans plusieurs pays, n'a pas un caractère universel et ne concerne donc pas toutes les familles avec des enfants. En Italie, par exemple, les allocations familiales sont très modestes et leur montant est fixé sur la base du revenu; en Espagne, l'allocation n'est accordée qu'aux familles pauvres; en France, les aînés en sont exclus, alors qu'en Allemagne un système mixte existe qui assure l'octroi de l'allocation à tous et en prévoit une augmentation après le deuxième enfant pour les familles à faible revenu.

L'objectif des allocations aux familles consiste à mettre à la charge de la dépense publique une partie des frais encourus par les parents pour la naissance et la croissance des enfants. Il s'agit donc d'un principe d'égalité entre les familles, qui n'est que partiellement atteint car dans aucun pays de la Communauté il n'est possible de couvrir, par les subventions publiques, les frais pour le premier et le deuxième enfant, tandis qu'en France et au Luxembourg les dépenses auxquelles subviennent les familles avec des troisièmes enfants sont dépassées par l'aide de l'Etat (Nebauer, 1992).

Le nombre des enfants est bien sûr pris en compte par les politiques d'aide publique aux familles, mais de manière « sélective » sur la base de considérations qui n'ont rien à voir avec les tendances démographiques. De surcroît, les allocations aux familles avec des enfants privilégient en général le moment de la naissance de l'enfant plutôt que sa croissance et, sauf dans quelques cas, ne donnent pas beaucoup d'importance aux frais encourus par les familles compte tenu de l'âge des enfants.

Les Européens voudraient, de préférence, obtenir dans leur pays des allocations plus élevées pour les revenus les plus bas, mais sans exclure du bénéfice les autres familles (tableau 5). Les Belges et les Tchèques préfèrent, pour la plupart, des allocations entièrement indépendantes du revenu des familles.

De plus, à l'exclusion des Italiens et des Espagnols qui ne bénéficient pas, pour l'instant, d'allocations familiales considérables, les interviewés jugeraient plus opportun que le montant des allocations soit indépendant du nombre d'enfants et augmente avec l'âge des descendants. Ces caractéristiques ne correspondent qu'en partie à celles des systèmes en vigueur en Europe. Dans trois pays de l'Union Européenne, les allocations familiales progressent avec l'âge, tandis que les cas d'allocations qui n'y sont pas liées sont plus fréquents (Palomba, Menniti, 1994). Il arrive par contre plus souvent, dans les pays de l'Union Européenne, qu'une augmentation de l'allocation soit accordée suivant l'ordre de naissance, cette situation se produisant dans 8 pays de l'Union (Dumon, 1991; Neubauer, 1992).

Seule une minorité serait favorable à l'introduction d'allocations seulement pour les troisièmes enfants, en accord avec la plupart des systèmes de détermination des allocations en vigueur.

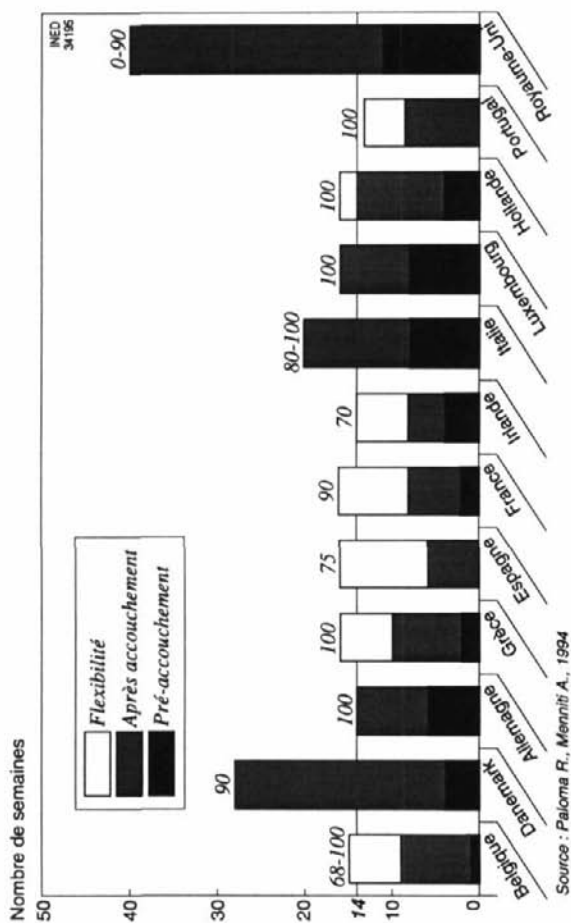
TABLEAU 5 - PREFERENCES AU SUJET D'ALLOCATIONS FAMILIALES VARIABLES SELON LE REVENU FAMILIAL, L'AGE ET LE NOMBRE D'ENFANTS

	Autr.	Bel.	Tch.	Italie	Holl.	Esp.	Suisse	Total
Revenu familial								
Plus élevées si le revenu est faible	63,9	46,9	42,2	58,7	48,0	52,3	60,5	52,2
Seulement pour des revenus faibles	7,5	2,7	3,8	14,9	10,0	23,5	10,8	8,4
Egales pour tous.....	28,6	50,3	54,0	26,4	42,1	24,3	28,7	39,4
Age de l'enfant								
Plus élevées quand les enfants sont grands	66,6	67,9	61,8	16,8	77,3	15,2	48,7	57,0
Plus élevées quand les enfants sont petits	3,5	3,0	1,9	9,0	2,9	16,4	8,5	5,1
Toujours égales.....	29,9	29,2	36,3	74,1	19,7	68,4	42,8	37,8
Nombre d'enfants								
Seulement pour le troisième	50,4	23,0	1,3	2,6	0,6	7,9	1,3	15,5
Seulement pour le 1 ^{er} ou le 2 ^{ème} enfant.....	-	10,1	11,1	6,2	15,2	4,1	3,9	3,9
Indépendamment	49,6	66,9	87,7	91,2	84,2	88,0	94,8	76,8
Source : Enquêtes Nationales PPA menées par : IAP (Autriche, 1992); CBGS (Belgique, 1991), Université Charles V (Tchécosl., 1991); IRP (Italie, 1991); NIDI (Holland, 1990); CIS (Espagne, 1992) et Université de Zurich (Suisse, 1992)								

3.2 Le congé de maternité et le congé parental

Tous les Etats de la Communauté Européenne reconnaissent aux travailleuses le droit de congé pendant la grossesse et la période suivant l'accouchement (Dumon, 1991). Cette période d'absence est obligatoire dans tous les pays, sauf en Grande-Bretagne. Des écarts existent tant dans la période du congé, généralement de 13 à 16 semaines (graphique 1), que dans sa rétribution.

Quant aux opinions des Européens, dans aucun pays on estime que le congé de maternité existant soit trop long. En Hollande, où cette mesure est récente, la grande majorité (69 %) juge « raisonnable » sa durée, alors que dans les autres pays les interviewés pensent qu'elle est trop courte. C'est aussi le cas de l'Italie, dont la loi sur la



GRAPHIQUE 1 - SEMAINES DE CONGE DE MATERNITE ET POURCENTAGE DE SALAIRE REÇU DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

maternité est l'une des meilleures en Europe : la période d'absence du travail pour les mères est de 5 mois et est généralement payée à 100 %, et dans quelques cas seulement à 80 %. En ce qui concerne le paiement de la maternité, en Hollande on estime que le congé doit être entièrement ou partiellement payé (53,3 % et 38,7 % respectivement), de même en Suisse, où le congé de maternité n'a pas encore été introduit (52,2 % et 44,2 % respectivement), tandis qu'en l'Espagne le paiement intégral de la période de maternité est souhaité (86,2 %).

Le congé parental est, par contre, une forme d'absence du travail relative à la naissance des enfants, dont peut bénéficier soit le père soit la mère. Ce congé existe dans certains pays européens, mais il est souvent considéré comme une prolongation du congé de maternité. En effet, le congé parental est très peu utilisé par les hommes (Moss, 1990).

L'enquête européenne PPA met en évidence qu'après la naissance d'un enfant, parfois les pères ne recommencent pas immédiatement à travailler au même rythme qu'auparavant (cela arrive notamment en Espagne, en Italie et dans la République Tchèque); certains prennent leurs vacances (en Hollande et Suisse), tandis que d'autres choisissent un travail à temps partiel (tableau 6). Il faut souligner qu'un taux élevé de femmes quittent définitivement le travail, ce qui indique peut-être le caractère inadéquat des politiques envers les familles avec des petits enfants et donc la difficulté de concilier le travail et le soin des enfants et/ou la perception d'une échelle des priorités dans la réalisation de son propre rôle dans la vie, dans laquelle les enfants et la famille l'emportent sur le travail.

TABLEAU 6 - ACTIVITE DES PARENTS APRES LA NAISSANCE DE LEUR DERNIER ENFANT (%)

Pays	1		2		3		4		5		6
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	F
Belgique*	1,1	16,5	12,1	2,1	0,7*	5,7*	65,1	44,8	20,8	1,7	9,9
Tchécosl.	2,7	12,5	4,1	8,9	1,0	23,9	91,7	37,7	-	-	25,1
Italie	-	-	10,3	5,7	3,4	-	86,2	68,6	-	-	25,7
Hollande	-	8,0	32,1	4,0	-	1,0	67,8	12,0	-	8,0	64,0
Espagne	-	6,4	2,2	4,8	-	-	97,8	58,0	-	-	30,6
Suisse	8,3	11,6	39,4	3,7	-	8,6	52,3	8,6	-	2,2	65,3

1) Travail à temps partiel 2) Vacances additionnelles 3) Congé parental
4) Retour au travail 5) Congé maladie 6) Licenciés

* En Belgique, le congé parental n'existe pas, mais il est possible d'interrompre sa carrière.

Source : Enquêtes Nationales PPA menées par : CBCS (Belgique, 1991); Université Charles V (Tchécoslov., 1991); IRP (Italie, 1991); NIDI (Hollande, 1990); CIS (Espagne, 1992) et Université de Zurich (Suisse, 1992).

Il faudrait donc repenser le congé de maternité et parental dans le sens d'une plus grande participation des pères au soin des enfants, ce qui entraînerait des effets positifs à la fois sur les enfants et sur l'organisation familiale; cependant, des difficultés existent. En premier lieu, l'homme gagne généralement plus que sa femme et la perte du revenu

masculin, si le congé parental n'est pas payé ou n'est payé qu'en partie, nuit donc considérablement à la famille et davantage que si le congé est utilisé par la mère.

Mais l'aspect économique n'explique pas entièrement le comportement des pères et des familles européennes, car même dans les pays où le congé parental est rétribué, peu d'hommes l'utilisent.

Le milieu de travail est étroitement lié à une vision traditionnelle des rôles familiaux et le père qui choisirait de vivre sa paternité jusqu'au bout, d'entrer en contact avec ses fils dès leur enfance, d'exprimer dans la quotidienneté son affectivité par ses soins semble avoir un comportement encore trop féminisé, trop éloigné des buts de profit et de production en entreprise et des caractères propres au genre masculin. Finalement, le peu de demande de la part des hommes d'utiliser le congé parental peut dépendre de la « neutralité » de cette mesure dont bénéficie non pas le père, comme dans le cas du congé de paternité, mais soit la mère soit le père.

3.3 Les impacts sur l'évolution de la fécondité

Si les mesures proposées étaient réellement introduites, pourrions-nous escompter un effet sur la fécondité ? C'est là une question très délicate pour les experts en démographie mais, encore plus pour les gens communs, parce qu'on met ainsi l'interviewé dans une situation hypothétique assez difficile à concevoir. C'est pourquoi, il est possible que plusieurs interviewés aient exprimé une opinion prudente et peu compromettante quant à l'effet possible des mesures préférées de politique familiale et sociale sur leur comportement futur en matière de reproduction. En effet, la réponse donnée le plus souvent par la population italienne et par les interviewés de l'Europe (à l'exclusion des Belges) c'est que ces mesures « font partie des exigences de la vie » et que, tout au plus, elles mettraient les couples à même d'avoir le nombre d'enfants souhaité de la meilleure manière (tableau 7).

TABLEAU 7 - CONSEQUENCES DES MESURES PROPOSEES SUR
LA VIE PRIVEE DES INTERVIEWES (% DE "JE SUIS D'ACCORD")

Conséquences	Allemagne	Italie	Hollande	Espagne	Tch.
Je pourrais plus facilement avoir le nombre d'enfants que je désire.....	48	51	45	53	83
Je pourrais avoir un autre enfant plus tôt que prévu.....	29	23	14	5	34
Je reconsidérerais l'idée d'avoir des enfants.....	5	30	26	14	42
Ces mesures font partie des nécessités de la vie.....	77	81	79	-	92

Cependant, quelques répercussions pourraient se produire non seulement dans le domaine du bien-être général mais aussi concernant la fécondité : entre 23 et 39 % déclarent qu'ils auraient le prochain enfant plus tôt que prévu, et un taux plus élevé d'interviewés reconsidéreraient l'idée d'avoir des enfants. Les moins possibilistes sont les Espagnols et les Hollandais. Il existe néanmoins un nombre assez important d'interviewés qui ne voient aucune conséquence du point de vue des nouvelles naissances (tableau 7).

Bien que les intentions exprimées dans ce scénario soient les moins stables, notre étude suggère toutefois qu'un effet sur le comportement des couples en matière de reproduction pourrait se produire si des mesures appropriées étaient introduites. De surcroît, un climat social plus favorable aux parents, avec des services pour l'enfance appropriés, le réaménagement du temps de travail, des logements adaptés aux familles, etc., créeraient des conditions meilleures pour ceux qui ont des enfants et pourrait indirectement produire, à long terme, des changements du comportement en matière de reproduction, même si des effets immédiats sur les tendances actuelles de la fécondité ne peuvent aucunement être assurés. Tout compte fait, les Européens ont indiqué qu'il faut une politique qui vienne en aide aux couples qui souhaitent avoir des enfants ou qui les ont, et que cette politique ne devrait pas se contenter de donner une aide économique aux familles, mais elle devrait agir sur les aspects de la vie quotidienne et de l'organisation familiale.

En conclusion

L'observation d'expériences passées ou en cours nous permet d'affirmer que, sans nul doute, la population réagit à des modifications du système d'actions en faveur des familles et à des lois qui touchent à la vie familiale ou au tissu social. Souvent, ces réactions ne produisent pas les effets voulus par les politiques ou les démographes et sont maintes fois une surprise; parfois, les effets voulus se produisent, mais seulement à court terme. En général, toutefois, on peut observer que lorsque les actions politiques sont capables de faire augmenter la liberté individuelle, un résultat se produit en ce qui concerne la population, même s'il est impossible de dire s'il va durer (Moors, Palomba, 1994).

Certaines mesures politiques sont jugées importantes et nécessaires par tous les individus, à la fois italiens et européens, et les politiciens devraient leur prêter plus d'attention. Il s'agit notamment des actions visant à simplifier la vie quotidienne des familles et des femmes : de meilleures conditions de congé de maternité, des allocations familiales plus proches des exigences des familles, de meilleurs services pour l'enfance. Ces résultats doivent être pris en considération si l'on veut dessiner un scénario pour l'Europe sociale future.

En Italie, des espaces de solidarité familiale entre générations sont apparus, il faudrait les récupérer et les soutenir au niveau politique. Les enfants et les familles sont disposés à assister et soigner les parents et les proches âgés et vieux. Il y a lieu de se demander jusqu'à quel point cette solidarité entre générations est le résultat de carences et

du manque d'efficacité de l'Etat vis-à-vis des problèmes posés par la population vieillissante. Mais au-delà de ces considérations négatives, il est probable que tout le monde accueillerait favorablement de nouvelles formes d'assistance pour les personnes âgées et des mesures d'aide aux familles avec des personnes âgées ou des vieux.

Les opinions sont par contre différentes lorsque, au lieu de parler de solidarité familiale envers les personnes âgées (et donc entre générations), on parle de solidarité à l'égard des familles avec des enfants (que nous pouvons appeler solidarité sociale). Alors l'aide ne s'exprime pas entre parents, enfants et proches, mais entre des personnes « étrangères », qui ne se connaissent pas et pour lesquelles l'échange est indépendant de tout lien biologique. Dans ce cas, on trouve d'une part les familles avec des jeunes enfants ou les personnes qui voudraient en avoir, et d'autre part ceux qui ont déjà eu des enfants ou n'en veulent pas du tout. Les premiers ont besoin d'une aide publique efficace à laquelle toute la communauté doit contribuer, pour rendre leurs choix de procréation non pénalisants sous l'aspect économique, social et du travail, et d'un climat social favorable à la maternité et à la paternité; les seconds voient seulement dans ces politiques un « coût ». Or, ce type de solidarité s'est montré, notamment pour les Italiens, plus limité et faible que la solidarité familiale, même si les deux sont, de plus en plus, considérées comme nécessaires, justement à cause des tendances démographiques récentes. En effet, suite à un changement de l'équilibre entre générations, elles appellent une transformation des politiques sociales et rendent nécessaire un échange de points de vue entre démographes et politiques, qui est souvent difficile parce que les uns et les autres ont généralement des objectifs et des horizons différents. La difficulté de dessiner de nouveaux équilibres démographiques pour l'avenir réside dans la capacité du démographe à interpréter les changements de notre comportement et dans l'habileté du politicien à trouver rapidement des réponses adaptées aux changements en cours dans la population pour faire face à la situation, avec clairvoyance quant aux délais et aux perspectives.

BIBLIOGRAPHIE

- DUMON W., 1991. « National Family Policies in EC-Countries in 1991 », Brussel, Directorate General for Employment, Industrial Relations and Social Affairs, 269 p.
- MENNITI A., 1993. « Fatti e opinioni sulle politiche familiari », Rome, Working Paper IRP/CNR, 2, 53 p.
- MOSS P., 1990. Report of the European Community Child-Care Network, Dg. V-B/4, Brussel, European Commission, 304 p.
- NEUBAUER E., 1992. « Familienpolitische Ansätze zum Ausgleich der Aufwendungen für Kinder », in : Zwölf weg der familienpolitik in der Europäischen Gemeinschaft (Neubauer E., Longkamp M., Dienel C., eds.), Bonn, Bundesministerium für Familie und Senioren, 7/35 p.
- PALOMBA R., 1991. Crescita zero, Firenze, La Nuova Italia, 247 p. PALOMBA R., 1993.- « Terza inchiesta sulle tendenze demografiche in atto nel paese. Uno sguardo d'insieme », Rome, Working Paper/IRP n°3/93, 41 p.
- PALOMBA R., MENNITI A., 1994. « Genitori e figli nelle politiche familiari », in : Tendenze demografiche e politiche per la popolazione (A. Golini ed.), Bologna, Il Mulino, 376 p.
- PALOMBA R., MOORS H. Eds., 1994. Population, Family and Welfare. Comparative Survey of Europeans Attitudes, Oxford University Press (Demographic Series), sous presse.
- MOORS H., 1994. « The Netherlands : Great Tolerance but Little Solidarity », in : Population, Family and Welfare. Comparative Survey of Europeans Attitudes, sous presse.